

POLITIQUES ET PROCÉDURES DU CLUB D'ATHLÉTISME DE SHERBROOKE CONCERNANT LE COMPORTEMENT LORS DES COMPÉTITIONS

Tous les athlètes du club doivent suivre et adhérer aux règles et aux règlements suivants en voyageant aux compétitions du club.

- ✓ Arrivez à l'heure pour le départ aux lieux de rassemblement. Les autobus/fourgonnettes désignées partiront à l'heure prévue. Le départ ne sera pas retardé dû aux athlètes retardataires.
- ✓ Traitez tous les autres athlètes, entraîneurs et officiels présents avec respect, dignité et considération. Aucun comportement inadéquat, y compris les insultes verbales ou physiques, ne sera toléré.
- ✓ N'endommagez aucune propriété.
- ✓ Adhérez au « temps silencieux » dès 22 h 00 ainsi qu'au couvre-feu indiqué par les entraîneurs et responsables.
- ✓ Arrivez à l'heure pour les séances d'entraînement et/ou les activités de groupe.
- ✓ Ne pas adopter de comportement indiscipliné ou inadéquat.
- ✓ Ne consommez aucune boisson alcoolisée si vous êtes d'âge mineur.
- ✓ La consommation légale (âge majeur) de l'alcool est autorisée, mais pas encouragée. Aucun abus d'alcool n'est autorisé.
- ✓ Aucune consommation de drogue ne sera tolérée.
- ✓ Le Club d'athlétisme de Sherbrooke s'attend à ce que tous les athlètes suivent le code de conduite énoncé ci-dessus. Aucune violation de ce code de conduite ne sera tolérée et une sanction sera imposée si l'une d'elle est brisée. Les sanctions possibles incluent :
 - Le(s) parent(s) ou tuteurs seront contactés et avisés du comportement réprimandé de l'athlète.
 - L'athlète sera suspendu des entraînements du club, des activités de groupe et/ou des compétitions indiqués par le club pour une durée déterminée par l'entraîneur chef et/ou le directeur général.
 - L'athlète sera envoyé à la maison à ses propres frais.

Les entraîneurs, le personnel du club et les responsables présents ont le droit de déterminer collectivement les sanctions appropriées pour n'importe quel comportement inadéquat lors de la compétition.

Le club d'athlétisme se réserve le droit de modifier sans préavis les règlements susmentionnés.